



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 31 mars 2009 à 13 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Claude Millette, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint ainsi que mesdames et messieurs André Bonneau, André Cadieux, Michel Déziel, Daniel G. Dompierre, Nicole Dumoulin, Louis-Paul Guindon, Mario Harel, Marco Lalonde, Claude Laramée, Marie-Claude Martel, Marc Pageau, Martin Potvin, Lucie Poulin, Simon Roussseau, Gilles Sabourin et Carole St-Arnaud Gaboury.

Est absent, monsieur le conseiller Joseph De Sylva.

CAUP20090331-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

13 h 30 – Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 31 mars 2009.

Monsieur le conseiller Claude Millette prend son siège.

Monsieur le conseiller Pierre Phillion prend son siège.

Monsieur le conseiller Alain Pilon prend son siège.

9.3 Projet numéro 78829 – Plan d'implantation et d'intégration architectural – Secteur boisé de protection et d'intégration – Construction d'un nouveau pont dans le cadre du projet de remplacement du pont Major – District électoral de Masson-Angers – Luc Montreuil

Demande est faite à l'effet de prévoir une présentation ultérieure de tous les projets du ministère des Transports du Québec qui seront réalisés sur le territoire de la ville.

Les membres du conseil consentent à l'ajout des items suivants :

28.1 Projet numéro --> **CES** – Signature de l'entente de partenariat 2008-2011 pour la mesure « Partager une culture égalitaire », dans le cadre du programme « Égalité entre les femmes et les hommes », entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (secrétariat à la condition féminine) et la Ville de Gatineau

CAUP20090331-P2 MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER

15 h 00 – Monsieur André Cadieux dépose une demande de financement additionnel pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer suite à l'ouverture des soumissions.

Le projet initialement prévu au montant de 21 500 000 \$ (règlement numéro 342-1-2005) est maintenant estimé à 25 500 000 \$, une somme supplémentaire de 3 660 000 \$ est nécessaire pour la réalisation du projet.

Les justifications de cette hausse, de même qu'un projet d'échéancier, sont également déposés.

RECOMMANDATION

Que ce conseil approuve le financement des coûts additionnels au projet, en comptant, à partir du programme de retour aux municipalités de la taxe d'accises sur l'essence 2009. Ce montant s'élève à 3 660 000 \$ (incluant taxes et ristourne de TPS) pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer.

La recommandation est acceptée à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 79227 sera déposé au comité exécutif du 1^{er} avril 2009 pour adoption et recommandation au conseil municipal.

Monsieur le conseiller André Laframboise quitte son siège.

CAUP20090331-P3

CHIENS DANGEREUX – ÉTAT DE LA SITUATION

15 h 50 – Monsieur Mario Harel fait un état de la situation quant à la pertinence d'interdire une race de chien spécifique dans la municipalité.

Trois options concernant le contrôle de chiens potentiellement dangereux sont soumises.

Option A

Maintenir le statu quo et renforcer l'application des dispositions du règlement existant.

Option B

Prohiber la présence de tout chien de race bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, American Staffordshire bull-terrier, communément appelé pitbull ainsi que tout croisement de cette race.

Option C

Obliger ipso-facto les propriétaires de chien pitbull, y compris le Staffordshire bull-terrier, l'American Staffordshire bull-terrier ainsi que toute race croisée qui possède des caractéristiques substantielles d'un chien de l'une des races mentionnées, à se soumettre aux conditions énumérées ci-dessous. De plus, créer les mêmes obligations aux propriétaires et/ou gardiens de tout autre chien, et ce, peu importe la race ou le croisement, qui a été à l'origine d'une déclaration de culpabilité en vertu des articles 60 et/ou 70, paragraphe 8° du règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin aux animaux dans la ville de Gatineau :

- 1- Produire un certificat d'un médecin vétérinaire de stérilisation et de vaccination contre la rage.
- 2- Faire identifier l'animal à l'aide d'une micro-puce et/ou d'un tatouage d'identification.

- 3- Port de muselière en tout temps, lorsque l'animal se trouve à l'extérieur du bâtiment ou de l'enclos réglementaire du propriétaire ou gardien du chien.
- 4- Déposer une preuve formelle confirmant que le propriétaire et son chien ont réussi un cours de base reconnu en dressage et obéissance administré par une autorité qui fera partie d'une liste d'experts en la matière accréditée par la SPCA de l'Outaouais.
- 5- Coût de la licence municipale fixé à 100 \$ annuellement au lieu de 40 \$, sans aucune réduction accordée pour les chiens stérilisés.
- 6- La pénalité, pour un cas de récidive de morsure, sera une demande d'ordonnance d'euthanasie au tribunal.

RECOMMANDATIONS

CP-POL-2009-002

Nous privilégions l'option C qui est une approche plus globale et préventive que l'abolition d'une race de chien.

Obliger ipso-facto les propriétaires de chien pitbull, y compris le Staffordshire bull-terrier, l'American Staffordshire bull-terrier ainsi que toute race croisée qui possède des caractéristiques substantielles d'un chien de l'une des races mentionnées, à se soumettre aux conditions énumérées ci-dessous. De plus, créer les mêmes obligations aux propriétaires et/ou gardiens de tout autre chien et ce, peu importe la race ou le croisement, qui a été à l'origine d'une déclaration de culpabilité en vertu des articles 60 et/ou 70, paragraphe 8° du règlement 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau :

- 1- Produire un certificat d'un médecin vétérinaire de stérilisation et de vaccination contre la rage.
- 2- Faire identifier l'animal à l'aide d'une micro-puce et/ou d'un tatouage d'identification.
- 3- Port de muselière en tout temps, lorsque l'animal se trouve à l'extérieur du bâtiment ou de l'enclos réglementaire du propriétaire ou gardien du chien.
- 4- Déposer une preuve formelle confirmant que le propriétaire et son chien ont réussi un cours de base reconnu en dressage et obéissance administré par une autorité qui fera partie d'une liste d'experts en la matière accréditée par la SPCA de l'Outaouais.
- 5- Coût de la licence municipale fixé à 100 \$ annuellement au lieu de 40 \$, sans aucune réduction accordée pour les chiens stérilisés.
- 6- La pénalité, pour un cas de récidive de morsure, sera une demande d'ordonnance d'euthanasie au tribunal.

CP-POL-2009-003

Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation semble indispensable.

Un tour de table est fait sur ces recommandations :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Frank Thérien	M. Luc Angers	M. André Laframboise
M. Alain Riel		M. Joseph De Sylva
M. Alain Pilon		
M. Patrice Martin		
M. Claude Millette		
M. Pierre Phillion		
M ^{me} Denise Laferrière		
M. Simon Racine		
M. Denis Tassé		
M. Richard Côté		
M. Aurèle Desjardins		
M. Yvon Boucher		
M. Luc Montreuil		
M ^{me} Jocelyne Houle		

Les recommandations **CP-POL-2009-002** et **CP-POL-2009-003** sont acceptées sur division.

Fin du caucus préparatoire public à 16 h 43.

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier
Service du greffe